



**PIGNY**

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : [mairie@pigny18.fr](mailto:mairie@pigny18.fr)

Envoyé en préfecture le 23/01/2024

Reçu en préfecture le 23/01/2024

Publié le 23/01/2024

ID : 018-211801790-20240120-2024\_004-DE



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2024-004**

L'an deux mil vingt-quatre le vingt janvier à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

**Date de la convocation** : 11 janvier 2024

**PRESENTS** : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Jean-Pierre AUGE, Xavier BERNARD, Christine LOUBEYRE, Jonathan MAILET, Patricia MARTINS, Frédérique PAWLOVSKY, Nathalie RIOU

**ABSENTS** : Dominique COURILLEAU qui donne pouvoir à Christine LOUBEYRE  
Mickaël GENESTE qui donne pouvoir à Patrick RICHARD  
Bernard ROUSSEAU qui donne pouvoir à Patrick PARFAIT

**SECRETAIRE** : Patrick PARFAIT

**OBJET** : Tarifs Garderie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Le Maire propose d'augmenter les tarifs de la garderie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, en suivant l'inflation à savoir 4% :

	<b>Matin</b> (service gratuit de 8 h 10 à 9 h 00)		<b>Soir</b> (service gratuit de 16 h 25 à 16 h 50)	
	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs
Tarifs forfaitaire	0.95 €	0.99 €		
Première heure			1.91 €	1.99 €
Demi-heure suivante			0.95 €	0.99 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Garderie le matin : tarif forfaitaire de 0.99 € de 7 h 30 à 8 h 10 (service gratuit de 8 h 10 à 9 h 00) et garderie le soir : tarif forfaitaire de 1.99 € la première heure et 0.99 € la demi-heure suivante (service gratuit de 16 h 25 à 16 h 50)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citovens.telerecours.fr>

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

P. PARFAIT

P. RICHARD

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Publié sur site <https://pigny.fr> le 23/01/2024

